

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 29 juin 2021

**Membres présents :** MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GARDE Renaud, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, MARET Philippe, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice

**Membres absents excusés** M. Gaillard Pierre-Antoine. M. Gaillard Pierre-Antoine a donné pouvoir à Thomas Putman  
M.Piroir Daniel. M.Piroir Daniel a donné pouvoir à Gaëtan Verrier

Secrétaire de séance : Yannick Brun

M. Farjon n'est pas d'accord sur le compte-rendu. Il est noté « M. Farjon ne veut pas voter ce sujet ». Pour M. Farjon, cela veut dire qu'il n'est pas d'accord avec la garderie gratuite. Mme le Maire lui répond que cette phrase est dans le paragraphe « Périscolaire », donc son refus de voter correspond au périscolaire et non à la garderie.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2021 : Ce compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux, sauf M. Farjon Thierry et Mme Ruard Annick.

### Périscolaire

M. Farjon demande à voir les procurations des conseillers absents. Mme le Maire affiche à l'écran.

Mme le Maire informe les conseillers qu'une réunion avec les parents des écoles de Malleval et Lupé s'est tenue ce même jour à 18 heures. Mme le Maire distribue aux conseillers municipaux les documents rédigés par les parents.

2 personnes de la SPL étaient présentes et ont répondu à certaines questions des parents. Mme le Maire ainsi que M. Maret donnent des informations à ce sujet.

Un document projeté lors de la réunion à Lupé le 29 juin a été transmis à tous les conseillers la semaine dernière.

Mme le Maire soumet 3 propositions au vote.

Mme le Maire demande de garder le système actuel de garderie en ajoutant des heures supplémentaires sur le planning des agents communaux pour avoir 2 personnes à la garderie du soir. Rappel : Une animatrice pour 14 enfants de moins de 6 ans.

Contre : 8                      Abstention : 2                      Pour : 5

Cette proposition ne sera pas adoptée.

Mme le Maire propose de travailler avec la SPL qui fournira une animatrice en périscolaire le soir pour une durée d'un an.

Contre : 0                      Abstention : 5                      Pour : 10

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision et permet à Mme le Maire de la mettre en place et de signer toutes les pièces utiles.

Mme le Maire propose de travailler avec la SPL qui fournira une animatrice en périscolaire le soir pour une durée de 6 ans.

Contre : 12                      Abstention : 3                      Pour : 0

Cette proposition ne sera pas adoptée.

Levée de Séance à 21 h 00.